

UDSIS

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations
séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril, à 14 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
12/04/22 – 07	Actualisation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération Centre de sports de mer de Saint-Cyprien

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Mathias BLANC, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : /

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Françoise CHATARD, Madeleine GARCIA-VIDAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Alain GOT, Georges GUARDIA, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Valérie FRANCO.

Titulaires absents ayant donné procuration : Antoine PARRA ayant donné procuration à Georges GUARDIA.

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Raymond LEMORT, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Maya LESNE, Josiane LOURTIL, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu sa délibération n°19/12/19-04 relative à l'Autorisation d'Occupation Temporaire concernant le centre de sports de mer de Saint-Cyprien ;

Vu sa délibération n°08/04/21 – 08 (celle du point précédent sur l'étude d'impact et plan de financement) du 8 avril 2021 relative au plan de financement de l'opération susvisée ;

Vu sa délibération n° 08/04/21 – 09 relative au vote de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Opération Centre de sports de mer de Saint-Cyprien ;

Considérant les modifications apportées au calendrier de réalisation ;

Considérant qu'il est proposé d'actualiser l'AP/CP pour cette opération :

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

21 AVR. 2022

COURRIER

AP 2021-02 / Opération budgétaire n°12 Centre de sports de mer St Cyprien					
DEPENSES					
Réalisé au 31/12/2021	RAR 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	MONTANT AP
519 762.39 €	961 599.71 €	1 688 529.39 €	6 385 686.51 €	44 422.00 €	9 600 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **ACTUALISER** l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits sus indiqués.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE

